

Le métier

L'**aide-soignant** exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier. Dans ce cadre, Il réalise des **soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie** visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'**autonomie de la personne** ou d'un groupe de personnes.

Son rôle s'inscrit dans une **approche globale** de la personne soignée et prend en compte la **dimension relationnelle des soins**. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les **activités de la vie quotidienne**, il contribue à son **bien-être** et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Il travaille le plus souvent dans une **équipe pluriprofessionnelle**.

La formation

Niveau 4 (Bac)

18 mois de formation - **770 heures** de cours théoriques

La formation est répartie en 5 domaines de compétences, et adaptée selon le profil de l'apprenti :

- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

22



Plérin
Rentrée : **Janv 2024**



St Brieuc
Rentrée : **Sept 2023**

35

Uniquement en cursus partiel



Fougères
Rentrée : **Sept 2023**



Rennes
Rentrée : **Janv 2024**



Rennes
Rentrée : **Janv 2024**



Rennes
Rentrée : **Mars 2023**

29



Brest
Rentrée : **Janv 2024**

Uniquement en cursus partiel



Pont Labbé
Rentrée : **Sept 2023**

56



Malestroit
Rentrée : **Janv 2024**



Vannes
Rentrée : **Sept 2023**

Nombre de semaines	18 mois de formation - 770 h de cours théoriques
Dans l'établissement employeur	49 semaines (dont 12 semaines en stage) - soit 60% Equivalent Temps Plein
En centre de formation	22 semaines
Stage hors établissement employeur	10 semaines (2 stages de 5 semaines)

Conditions d'accès

- Avoir **moins de 30 ans** à la date de début de contrat (aucune limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).
- Formation accessible aux **personnes en situation de handicap**.

Comment rentrer en apprentissage ?

- Contacter le CFA de l'ARFASS
- Se pré-inscrire sur www.arfass.org
- Le CFA de l'ARFASS :
 - ◇ met en relation candidats et employeurs
 - ◇ fournit le dossier administratif à l'employeur
 - ◇ transmet un dossier d'entrée en formation au candidat
- A réception de ces dossiers renseignés et signés, l'inscription est effective
- A la signature du contrat d'apprentissage, l'inscription est définitive

Dispenses de formation Durée de contrat d'apprentissage

Le candidat qui, du fait son diplôme, bénéficie de dispenses, sera convié à un bilan de positionnement basé sur un dossier et un entretien de 20 mn. Ce positionnement permettra au centre de formation de préconiser un parcours individualisé, validé par le futur apprenti et l'employeur avant la signature du contrat d'apprentissage.



Le contrat d'apprentissage

Le statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont les mêmes que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

Date de début de contrat

Le contrat d'apprentissage peut démarrer jusqu'à 3 mois avant la date de rentrée.

Période d'essai

La durée est de 45 jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur (article L.6222-18 du code du travail).

Temps de travail

La durée de travail hebdomadaire est celle qui s'applique dans l'entreprise. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

Les congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : 5 semaines par an.

Le maître d'apprentissage

L'apprenti se forme dans l'établissement en lien étroit avec son maître d'apprentissage qui assure la responsabilité de son encadrement.

Le maître d'apprentissage doit **posséder un diplôme ou un titre** relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un **niveau au moins équivalent**, et **justifiant d'une année d'exercice** d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

Formation de maître d'apprentissage

L'ARFASS propose une formation de Maître d'Apprentissage : **1 session par mois**
Infos sur : www.arfass.org

La rémunération de l'apprenti

	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	43 % SMIC	53 % SMIC*	100% SMIC*
2ème année	51 % SMIC	61 % SMIC*	100% SMIC*

Établissement SSSMS**	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année	50 % SMIC	65 % SMIC*	100% SMIC*
2ème année	60 % SMIC	75 % SMIC*	100% SMIC*

* ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

** SSSMS : Branche Professionnelle du secteur sanitaire social et médico-social à but privé non lucratif

Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti
Aide au permis de conduire pour l'apprenti : 500€

Les aides financières pour l'employeur

■ POUR LE SECTEUR PRIVE

- Réduction générale des cotisations patronales renforcée
- Aides financières

- Aide à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage

Versée par l'OPCO - Sous condition : se renseigner auprès de son OPCO

- Aide unique à l'apprentissage

Aide de 6 000 € pour les contrats signés à partir du 01/01/2023

Versée la première année d'exécution du contrat

> Pour les entreprises de moins de 250 salariés : sans conditions

> Pour les entreprises de 250 salariés et + : avec conditions

Conditions sur www.travail.gouv.fr

■ POUR LE SECTEUR PUBLIC

N'hésitez pas à contacter le CFA de l'ARFASS pour obtenir un devis concernant le coût pédagogique de la formation

- Exonération des cotisations patronales relatives aux assurances sociales
- Aides financières

- Par le CNFPT ou l'ANFH

Conditions sur www.arfass.org

Rubrique Employeur / Les aides financières

www.arfass.org

Réalisation CFA de l'ARFASS
Janvier 2023 - Document non contractuel

Se former
dans le 22

Nathalie GAUDIN
n.gaudin@arfass.org
07 56 02 72 80

Se former
dans le 29

Corinne BOQUEHO
c.boqueho@arfass.org
07 56 02 72 79

Se former
dans le 35

Guénaël LE GLATIN
g.leglatin@arfass.org
06 49 18 93 24

Se former
dans le 56

Soizic GABOREL
s.gaborel@arfass.org
07 56 02 41 70